



SHOW OPEN GENISSES LEZAY 2018

Bulletin à retourner avec le chèque avant le 01 mai 2018 dernier délai à :
Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine- 1 la Cossonnière -86260 St Pierre de Maillé

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél : N ° Élevage :

Adresse Mail : Race :

Merci d'établir une feuille par race

Animaux à inscrire :

Nom génisse	N° 10 chiffres	Date de naissance	Date IA gestantes	Père	Grand père maternelle	Red

Inscription : nombre de génisses : * 20,00 €TTC =€

Joindre le règlement par chèque bancaire, à établir à l'ordre de « **Prim prim'Holstein Poitou Charentes** »

Les inscriptions ne seront validées quand présence du chèque

Si vous souhaitez inscrire une génisse à la vente , merci de contacter le responsable :

Mr Jean Luc DEMAS ; 06.82.87.16.73 ou 02.41.70.96.96



SHOW OPEN GÉNISSES LEZAY 2018

REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS 2018

DATE ET LIEU DE CONCOURS

Le Show Open Génisses se déroulera au Foirail de Lezay dans les Deux Sèvres les 09 et 10 juin 2018.

ADMISSION DES ANIMAUX

Article 1 : Conditions d'admission

Peuvent être admis à concourir des animaux appartenant aux races laitières Prim'Holstein noire et prim'holstein rouge , Normande , Montbéliarde , Brune Jersiaise et Vosgienne.

Ce concours est ouvert à tous les éleveurs . Seuls seront admis les animaux ayant fait l'objet d'une filiation validée .

Article 2 : Inscriptions

Les demandes d'inscription au concours doivent parvenir au comité d'organisation **avant le 01 mai 2018** :

Show Open Génisses- Mme LEDOUX Nadine- 1 la Cossonnière- 86260 St Pierre de Maillé

Engagement des concours :

Le nombre d'animaux par élevage n'est pas limité.

Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée. En cas de dépassement de la capacité d'attaches , cet ordre sera déterminant pour l'acceptation.

Droit d'inscription : les éleveurs doivent acquitter un droit d'inscription de 20€TTC (association non soumis à la TVA) pour chaque génisse inscrite. **Seules les inscriptions accompagnées du chèque seront prises en compte.**

Transport : les frais de transport sont à la charge des éleveurs exposants .

Le déchargement des animaux doit s'effectuer uniquement sur l'espace prévu à cet effet.

Les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité , ni au remboursement de leurs inscriptions, sauf si des cas de force majeure empêchent l'exposition d'ouvrir ses portes ou l'obligent à fermer prématurément.

Article 3 : Assurance

Les bovins resteront dans l'enceinte du concours aux risques des exposants pendant toute la durée de la manifestation du jeudi 07 juin 2018 (de 14 heures à 18 heures) ou vendredi 08 juin 2018 (9 heures à 17 heures)leur arrivée au dimanche 10 juin 2018 18 h 30.

Aucun animal ne sera admis en dehors de ces tranches horaires.

Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité concernant les accidents , maladies, vols , pertes, pouvant atteindre les propriétaires, les éleveurs et les animaux pendant le voyage ou durant l'exposition.

Elle ne prend également aucune responsabilité envers le public, outre les responsabilités légales.

Article 4 : Tenue

Tous les exposants devront observer les instructions qui leur seront données par l'administration des concours, notamment en ce qui concerne :

- le clippage : un endroit est destiné à cette activité ; il doit être tenu propre dans le respect de chacun.
- Le lavage et la présentation.
- Les horaires de passage sur le ring.
- Le respect de la tenue : *chemise blanche et pantalon noir ou blanc*
- la propreté des stands reste la responsabilité de chaque éleveur.

Article 5 : Affouragement

Chaque éleveur est responsable d' affourager ses animaux ; du foin grossier sera mis à disposition.

Article 6 : Conditions d'inscription

Les génisses devront respecter les critères suivants :

- Age minimum = 5 mois , soit nées avant le 09 janvier 2018
- En gestation depuis moins de 6 mois : soit fécondées après le 09 décembre 2017
- Age maximum = 30 mois soit nées après le 09 décembre 2015
-

OBLIGATOIREMENT JOINDRE UN DOUBLE DU PASSEPORT (PHOTOCOPIE RECTO VERSO)
--

Concours par équipe :

Un concours par équipe aura lieu pour toutes les races.

Cf : voir le règlement spécifique du concours par équipe.

Article 7 : Classement des animaux :

Les animaux seront répartis par section selon leur date de naissance.

Le classement se fera uniquement sur la conformation.

Trois championnats seront organisés , un jeune , un intermédiaire et un senior.

Pour la race Prim'Holstein , deux concours distincts seront organisés , un concours pour les noires et un pour les rouges.

Les deux meilleures de chaque section concourront pour les championnats qui délivreront trois prix chacun :

- championne
- réserve
- mention honorable

En fin de journée , seront désignées la grande championne , sa réserve et sa mention honorable.

Article 8 : Départ et chargement des animaux :

Le départ des animaux devra s'effectuer le dimanche 10 juin 2018 à partir de 18 h30.

Article 9 : Modification du règlement :

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps .

Article 10 : Règlement sanitaire :

Les animaux présentés doivent provenir d'une exploitation :

A- Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.

B- Dont le cheptel bovin :

- Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
- Est reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine, de brucellose, de leucose bovine enzootique,
- En ce qui concerne l'IBR:
 - est qualifié « indemne »
 - ne pas avoir introduit de bovin dont le contrôle d'introduction n'a pas été complètement validé avant la manifestation.
- N'a pas participé à une manifestation ou concours dont le règlement sanitaire n'était pas équivalent ou supérieur.

Les animaux remplissent eux mêmes les conditions suivantes :

- sont porteurs de l'identification pérenne.
- ne présentent aucun signe de maladie (en particulier d' IBR/IPV et de para tuberculose, de teigne, de gale ou de verrues non présentables (moins de 5 verrues inférieures à 1 cm).
- ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron).

Les contrôles spécifiques à mettre en œuvre :

- dépistage de l'IBR** : présenter un résultat négatif à un test sérologique (anticorps totaux) sur un prélèvement de sang dans les 30 jours précédant la manifestation soit à partir du 08/05/2018
 - En ce qui concerne la BVD** : tout animal n'est pas, à partir des résultats d'analyses réalisés selon les méthodes de recherche agréées (CF. référentiel national technique de garantie d'un animal non I.P.I), un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI). Cette recherche est à réaliser seulement une fois dans la vie de l'animal.
 - En matière de tuberculose**, les animaux présentent une réaction négative de moins de 6 semaines à une intrademo tuberculation simple ou comparative, uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :
 - cheptel ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints
 - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose
 - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage

Les certificats sanitaires doivent être signés du vétérinaire sanitaire **dans les 8 jours** qui précèdent l'entrée sur la manifestation soit à partir du 31/05/2018 .

Pour tout renseignements : GDS tél : 05.49.77.16.56

Contestations : Pour tout litige au contrôle d'entrée , une commission se réunira pour traiter ce genre de situation et donnera son avis pour la continuité quand à la participation de l'exposant , ou pour l'exclusion en cas de récurrence .

Durant la manifestation , un vétérinaire de garde sera à disposition .

Article 11 : Règlement interne

Afin de pérenniser l'organisation du show open génisses , suite aux constatations du foirail au niveau de la sécurité , le conseil d'administration prend les mesures suivantes :

- Les cantines avec cuisinières , réchauds ... ne sont pas tolérées dans l'enceinte du foirail.
- Chaque organisation départementale sera responsable du comportement des participants et notamment des mineurs ; tout non respect des règles élémentaires de conduite entraînera une exclusion immédiate.

En respectant le présent règlement , les exposants collaborent au bon déroulement de la manifestation.

REGLEMENT DU CONCOURS DE PRESENTATION

DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Le concours de présentation se déroulera au Foirail de LEZAY le 10 juin 2018.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Être âgés de 10 à 25 ans , l'inscription est gratuite

PREPARATION DES ANIMAUX

Chaque jeune participera avec une génisse ayant participé au concours , choisie par lui et en accord avec le propriétaire de l'animal.

Il est responsable de la préparation de son animal (propreté , marche , clippage).

CRITERE DE JUGEMENT

Le jugement portera sur la présentation et la mise en valeur de l'animal , ainsi que sur la tenue et le comportement du présentateur .

Ce jugement se déroulera sur le ring dans les conditions d'un concours .

La qualité morphologique de l'animal ne sera pas prise en compte.

Critères appréciés :

Propreté de l'animal

Présentation et mise en valeur de l'animal

Conduite de l'animal

Attitude par rapport au juge

Tenue du jeune présentateur

Respect de la tenue : pantalon noir uniquement , chemise blanche , chaussures

sombres.

L'inscription à ce concours est indépendant du concours par équipe et inversement.

CONCOURS DE PRESENTATION

Bulletin à retourner à :

Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine-1 La cossonnière-86260-St Pierre de Maillé

NOM-PRÉNOM :

Date de naissance : **Race animal :**

Adresse :

Tél. Adresse Mail :

REGLEMENT CONCOURS PAR EQUIPE

DATE ET LIEU DU CONCOURS :

Le concours de présentation se déroulera au Foirail de LEZAY le 8, 9 et 10 juin 2018.

OBJECTIFS

- Promouvoir l'esprit collectif
- Récompenser la participation à la bonne image de l'élevage et de la manifestation
- Mettre en avant l'ouverture d'esprit des participants

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes seront constituées des exposants provenant d'une même région.

JUGEMENT

Un jugement selon 4 critères déterminera le classement final :

1, Résultats eu concours de génisses (morphologie)	30,00%
2, Résultats au concours de présentation	30,00%
3, Propreté des stalles , décoration , image de l'équipe	30,00%
4, Défilé « déguisé » (1 génisse / région)	10,00%

Remarques :

- 1) Pour la partie concours , des points seront attribués aux 5 premiers de chaque section de la manière suivante :
 - 1er : 20 points
 - 2eme:16 points
 - 3eme:12 points
 - 4eme : 8 points
 - 5eme : 6 points
- 2) Lors du défilé (dimanche après midi) , chaque région doit présenter une génisse . Le meneur et sa génisse devront être déguisés autour du thème de leur choix. Le défilé se fera dans l'ordre alphabétique des noms de région.

Attention , le déguisement de la génisse doit se faire dans le respect du bien être animal.

Renseignements :

Ludovic FAVREAU : 06.88.18.02.43—mail : ludo.favreau@gmail.com

CONCOURS PAR EQUIPE

Bulletin à retourner à :

Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine-1 La cossonnière-86260-St Pierre de Maillé

NOM :

Race animal :

Adresse :

Tél. Adresse Mail :



RENSEIGNEMENTS UTILES

RESTAURATION :

- Tous les petits déjeuners seront offerts aux éleveurs
- Le repas du samedi soir sera offert à tous les éleveurs
- Restauration rapide sur place

LOGEMENT :

- Possibilité de réserver des chambres (de 2 à 6 places) à proximité du site
50 places disponibles à 20€la nuit par personne
(draps , couvertures non fournis)

Réservation à : Cyril DELIGNE : 06.76.45.10.30

- Mise à disposition d'un site pour caravanes et camping cars avec sanitaires

- Gite de l'Aigail à St Sauvant (12 km) 40 couchages
 - Chambre 1 personne: 25 euros/nuit
 - Chambre 2 personnes : 40,5 euros/ nuit
 - Chambre 3 personnes : 59,5 euros /nuit
 - Chambre 4 personnes : 77,0 euros/ nuit
 - +0,40 euros taxe de séjour /nuit/personne

Réservation au 05.49.39.44.63